

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org,

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
161^{ème} REUNION
16 DECEMBRE 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.1(CLXI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 161^{ème} réunion, tenue le 16 décembre 2008, a suivi une communication du Comité international de la Croix rouge (CICR), sur ses activités en Afrique.

Le Conseil a exprimé sa gratitude au CICR pour l'action humanitaire et l'assistance qu'il apporte aux populations victimes des conflits armés en Afrique.

Le Conseil a pris note des nombreux défis auxquels fait face le CICR dans l'accomplissement de ses missions humanitaires, en particulier les difficultés qu'il rencontre pour accéder aux populations civiles dans les zones de conflit. A cet égard, rappelant les principes cardinaux de respect des Droits de l'homme, du caractère sacro-saint de la vie humaine et du Droit international humanitaire, tels qu'énoncés dans l'Article 4, (alinéa m et o) de l'Acte constitutif de l'UA et l'Article 4 (alinéa c) du Protocole relatif à la création du CPS, le Conseil a lancé un appel aux autorités des pays affectés par des conflits pour qu'ils facilitent au CICR l'accès aux civils qui ont besoin d'assistance humanitaire.

Le Conseil a en outre demandé à la Commission, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA et du Protocole relatif à la création du CPS, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de renforcer les relations avec le CICR dans le domaine de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

Addis Abéba, le 16 décembre 2008